

**L'an deux mille vingt-trois, le sept-décembre,**

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 10h00 à la salle Rébory, domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	8 + 7	15
Total des voix : 17		

Date de convocation
24/11/2023

**Délibération  
n°23\_12\_B9\_05**

**Etaient présents :**

7 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ; **Jacques AVANIAN** (Artignosc sur Verdon) ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aiguines) ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier)

1 représentante des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix) :

**Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon)

**Ont donné pouvoir :**

6 Porteurs d'1 voix : **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon Agglomération) à **Jacques ESPITALIER** ; **Raymonde CARLETTI** (La Martre) à **Jean-Pierre BAGARRE** ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) à **Michèle BIZOT-GASTALDI** ; **Bruno BICHON** (Thorame-basse) à **Jean-Marie PAUTRAT** ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) à **Arlette RUIZ** ; **Antoine FAURE** (Aups) à **Romaine COLIN**

1 Porteur de 3 voix : **Jean-Charles BORGHINI** (Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur) à **Bernard CLAP**

**Projet de création d'un réseau de vergers conservatoires dans le Parc du Verdon**

**BUDGET PARC**

Depuis 2013, le Parc recense la biodiversité fruitière présente sur son territoire, en particulier celle liée aux vergers de plein vent, aujourd'hui à l'état de reliques mais témoins d'une activité agricole importante pour territoire : pommes et poires de garde, fruits séchés...

En 2022 a été créé le poste de chargé de projet « biodiversité domestique », marquant le caractère prioritaire de cette action.

Ce projet s'inscrit par ailleurs dans la Priorité 10.1 du projet de charte, disposition « Préserver et dynamiser les savoir-faire écologiques et agricoles professionnels et amateurs ».

Aujourd'hui le Parc a recensé des dizaines de variétés de pommes et de poires présentes sur le territoire (dont certaines n'existant que dans le Verdon), diffuse chaque année des variétés anciennes auprès de personnes intéressées, réalise des animations/formations sur ce thème et continue son travail d'inventaire.

Il a été proposé de mettre en place, au-delà du site de Valx, plusieurs vergers sur des communes différentes pour assurer la bonne conservation de la collection, participer à la création d'îlots de verdure autour des communes, développer des sites satellites d'animation et de valorisation de ce patrimoine, et de lancer pour cela un appel à communes volontaires. Cet appel est paru en juillet et les communes de RIEZ, ALLONS, LA ROQUE ESCLAPON, ARTIGNOSC ont répondu qu'elles souhaitaient s'engager dans ce projet.

Les arbres seront implantés sur deux parcelles du Domaine de Valx de 2000 et 7000 m<sup>2</sup>, dont une en restanque restaurée depuis 2013. 114 pommiers et poiriers considérés comme prioritaires au regard de leur typicité et de la menace de disparition qu'ils encourent seront plantés.

Pour la commune de Riez, 40 arbres seront plantés dans le Parc des colonnes

Pour la commune d'Allons, le verger existant sera complété par 24 arbres

Pour la commune d'Artignosc, future commune du Parc, une parcelle de 7000m<sup>2</sup> serait consacrée à la plantation du verger (attribution SAFER : ferme de fontaine).

La Roque-Esclapon, future commune du Parc, a déjà été accompagnée par le Parc pour un verger conservatoire d'une quarantaine d'arbres depuis 4 ans et serait intéressée pour compléter la plantation et de la communication commune.

Ces vergers bénéficieront d'un accompagnement à la plantation et d'un suivi sanitaire post plantation.

... / ...

L'objectif de ce projet est de conserver la biodiversité domestique du Parc sur le territoire dans des lieux ouverts au public pour communiquer sur les enjeux de maintien de ce patrimoine. Des formations à destination des habitants et plus particulièrement du jeune public seront organisées.

Les actions prévues sont :

1. Création de vergers conservatoires sur le domaine de Valx et sur 4 communes du Parc (ou candidates pour entrer dans le Parc) : conservation de type scientifique avec identification de chaque variété, et traçabilité, avec mise en place d'une sécurisation des collections du fait de leur répartition sur le territoire. Création d'espaces publics ombragés à destination du public, pouvant être le support d'actions pédagogiques.
2. Recensement et conservation in situ :  
Amélioration des connaissances et identification de nouvelles variétés anciennes  
Taille des arbres-mères d'intérêt patrimonial existant sur le territoire.
3. Diffusion d'arbres d'espèces locales sur le territoire avec pour objectif de rendre les jardins plus ombragés et de maintenir le patrimoine fruitier du Verdon  
Diffusion des variétés auprès du réseau d'amateurs constitué (croqueurs de pommes, agriculteurs intéressés...)
4. Formations du public et des services techniques à la conduite de ces arbres

L'objectif à plus long terme est d'animer ces lieux pour une meilleure appropriation des habitants des communes concernées : la stratégie sera définie avec les communes concernées et en lien avec la gestion du domaine de Valx.

Plan de financement :

Coût total TTC : ..... 66 461 €  
Région (71,6%) : ..... 47 713 €  
Autofinancement : ..... 18 748 €  
Dont Fondation Crédit Agricole : 3 000 €  
Dont Fondation L'occitane : 1 088 €  
Dont Parc du Verdon : 14 660 €

Entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement ;
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers tels que décrits ci-dessus ;
- autorisent le Président à signer toute pièces utiles à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits  
Suivent les signatures

Acte rendu exécutoire  
Après transmission en Préfecture  
Le  
et publication le

Pour extrait conforme

